

OBJET : L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE A MERIGNAC – PROPOSITION D'UN SCHEMA

Dans l'optique de faciliter l'accès des enfants aux arts et la culture, la Ville de Mérignac s'est engagée dans un travail concerté et coordonné avec les partenaires éducatifs, associatifs et culturels du territoire pour développer des actions d'éducation et de sensibilisation.

La démarche impulsée sur la Ville s'inscrit dans le cadre d'une priorité gouvernementale, le plan national « 100% EAC », et s'appuie sur les fondamentaux de l'EAC, formalisée par la charte du Haut Conseil de l'Education Artistique et Culturelle parmi lesquels figurent les 3 piliers que sont la rencontre (avec des œuvres, des lieux, des professionnels de l'art et de la culture), la pratique (recherches créatives et expériences sensibles) et l'acquisition de connaissances (historiques, esthétiques, techniques, géographiques).

A l'échelle communale, le schéma pour l'Education Artistique et Culturelle s'inscrit dans le cadre global du Projet Educatif de Territoire, renouvelé en 2021, et dont la finalité principale est de **contribuer à l'éducation de citoyens capables de comprendre le monde qui les entoure afin d'en maîtriser le devenir.**

Rendu obligatoire par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, le parcours d'Education artistique et culturelle fait l'objet d'une circulaire interministérielle, publiée le 9 mai 2013, qui en précise les principes et les modalités, et d'un arrêté du 7 juillet 2015 qui fixe les objectifs de formation et les repères de progression à la mise en œuvre de ce parcours.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle est l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements, de projets spécifiques, d'actions éducatives, dans une complémentarité entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Les propositions présentées dans ce document redessinent les contours de l'EAC à Mérignac et affirme le socle de tout projet EAC sur le territoire.

ENJEU 1 - RENDRE L'EAC ACCESSIBLE A TOUS LES ENFANTS

Les actions d'éducation artistique et culturelle reposent très souvent sur une motivation des acteurs, enseignants, animateurs, éducateurs, qui développent leurs projets de façon très variée. Pour permettre à tous les enfants de vivre des projets d'EAC, il est nécessaire de mieux informer les équipes éducatives, de renforcer la lisibilité des propositions, de veiller à une répartition équitable des dispositifs sur le bassin de vie et de faciliter la mise en réseau des acteurs.

La structuration souhaitée doit cependant veiller au maintien des capacités d'initiatives des équipes éducatives et à leur participation active dans l'élaboration des contenus. Les rencontres et la formation des différents acteurs faciliteront la co-construction des parcours.

- **Faciliter la concertation entre les acteurs, mettre en synergie les ressources pour parvenir à une acceptation partagée et stabilisée de l'EAC.**

Il est proposé le calendrier suivant :

En septembre : réunion plénière pour présenter l'offre EAC à venir puis proposer une concertation pour anticiper l'élaboration des parcours de l'année suivante (N +1)

Participants : enseignants / animateurs / associations culturelles, le G10 / Krakatoa, Pin Galant, Cinéma / politique de la Ville / Services culturel

En janvier : point d'étape des parcours en cours (témoignages de projets) – Présentation d'initiatives (exemple : projet porté par un centre social) Focus sur des thématiques, des problématiques (Ex. : comment accompagner la complémentarité des acteurs ; programme de formations)

Participants : acteurs culturels / Service éducation, jeunesse, enfance / enseignants / associations sollicitées en fonction de projets identifiés

Mai / Juin – réunion plénière avec tous les acteurs EAC

Bilan des parcours écoulés.

Toutes les réflexions menées au sein de ces instances pourront être partagées avec l'ensemble des membres du réseau Français des villes Educatrices (RFVE) auquel la Ville adhère depuis le renouvellement du PEDT de 2021.

- **Renforcer l'offre des quartiers prioritaires**

Les opérateurs culturels seront encouragés à prioriser certaines actions pour les structures situées dans les quartiers prioritaires et à développer leurs interventions en s'appuyant sur des dispositifs existants.

- Flécher des dispositifs à l'intention des écoles situées dans les Quartiers politique de la Ville : « classes transplantées » (photo, climat, robot porté par la Mission arts visuels et Côté Science Air et espace)
- Déployer le dispositif Orchestre à l'école
- Intervention du Dumiste (musicien intervenant) dans les écoles de la Ville
- Inciter les opérateurs de la Ville à participer de façon plus systématique au dispositif méridional des Vacances apprenantes
- Développer des Résidences / démarches artistiques partagées
- Travailler sur un accompagnement individuel des enfants
- Valoriser les projets soutenus par la Politique de la Ville

- **Permettre aux enfants et à leur famille d'avoir une connaissance des lieux culturels et de se les approprier**

Parce que la fréquentation des équipements culturels participe à la cohésion sociale et à la construction d'une culture commune, les projets EAC doivent faciliter cette fréquentation que ce soit en classe, sur le temps périscolaire ou en famille.

- Proposer un support de présentation des structures culturelles, mieux communiquer sur les missions des acteurs culturels
- Proposer des actions de désacralisation et d'accompagnement (sur le Temps des Ateliers Périscolaires)
- Travailler sur tous les temps d'accompagnement à la scolarité (ex : délocalisation à la médiathèque)

- **Proposer une offre EAC diversifiée et cohérente, évitant les juxtapositions.**

Parce que l'Education Artistique et Culturelle est au carrefour de plusieurs politiques publiques, une diversité de dispositifs existe. Pour une cohérence de toutes ces actions, des instances consultatives et des temps de travail entre les acteurs concernés doivent être institués.

- Instances de partage et comités de suivi pour une meilleure coordination entre les différents dispositifs et les actions portés par les acteurs culturels et l'Education Nationale.
- Réflexion partagée sur l'élaboration des parcours (inter partenaires, inter temps, inter lieux).
- Proposer des projets en résonance avec la vie de la Ville (exemple : projets urbanistiques, construction de nouveaux dispositifs).

ENJEU 2 - PROPOSER UNE OFFRE CULTURELLE EQUILIBREE, DIVERSIFIEE ET ATTENTIVE A L'ENFANT

- **Veiller à la pluralité et à l'équilibre des champs et des esthétiques**

Le parcours de l'enfant doit être jalonné de projets qui, reliés les uns aux autres, lui permettront de se constituer un bagage culturel riche et diversifié, de s'ouvrir au monde pour devenir un citoyen actif.

- Equilibrer les champs d'intervention des résidences en soutenant de nouvelles initiatives (arts vivants, arts visuels, etc...)
- Equilibrer les interventions avec des artistes professionnels et la pratique amateur (valorisation du G10).

- **Focus sur l'éducation à l'image / éducation aux médias (arts visuels et photographie)**

Aujourd'hui les enfants sont baignés dans un flot d'images. La Ville de Mérignac, en s'appuyant sur les ressources de son territoire, souhaite leur permettre d'aiguiser leur regard et de développer leur sens critique.

- Déployer le dispositif Ecole et Cinéma et le compléter
- Renforcer le partenariat avec le cinéma
- Encourager la participation à des temps clefs (Festival du Film documentaire ; semaine de la presse et des médias)
- Renforcer le partenariat avec Côté Sciences Air et Espace

- Développer le projet des Espaces Publics Numériques
 - Dédier une partie de la résidence arts visuels à l'Education artistique et culturelle.
- **Focus sur la culture scientifique**

Parce que la culture scientifique permet aux enfants de comprendre l'univers qui les entoure, la Ville de Mérignac, en s'appuyant sur son tissu économique, souhaite porter une attention particulière aux initiatives dans ce domaine.

 - Développer le partenariat avec Côté Science Air et Espace (interventions, transmission des ressources et d'outils)
 - Travailler autour de la maison de la Nature
 - Développer les projets autour de l'aéronautique
- **Proposer des parcours cohérents**

Le Parcours d'Education Artistique et Culturelle englobe l'ensemble des actions, dispositifs, projets, enseignements auxquels les enfants et jeunes participent au cours de leur vie. Pour une cohérence des parcours mais aussi pour permettre aux enfants d'accéder à une diversité des approches, les opérateurs culturels doivent collaborer dans l'écriture même des parcours.

 - veiller à un équilibre entre des actions de sensibilisation et des projets inscrits dans la durée
 - travailler sur tous les temps de l'enfant en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire
 - soutenir les projets interdisciplinaires et encourager l'émergence de nouveaux dispositifs.
- **Inciter les opérateurs culturels à intégrer l'EAC dans leur projet (Krakatoa, Pin Galant, Cinéma et associations)**
 - Veiller à un ajustement, une souplesse et une réactivité des acteurs pour correspondre au mieux aux besoins des enfants
 - Encourager le travail de proximité et la présence sur les bassins de vie de l'enfant.
 - Encourager les partenariats avec les établissements scolaires (BCD, jumelage, ...)

ENJEU 3 - FAIRE DE L'EAC UN FACILITATEUR D'EXPRESSION ET D'EMANCIPATION

Les projets d'Education Artistique et Culturelle doivent permettre aux enfants de devenir acteur dans la vie artistique et culturelle de leur territoire

- **Assurer une continuité et une progressivité dans le parcours de l'enfant**

Si la rencontre avec des œuvres et des artistes permet aux enfants de développer leur sensibilité et de porter un autre regard sur le monde, si les ateliers de pratique leur offrent l'occasion d'utiliser des techniques d'expression variées et si les projets d'Education Artistique et Culturelle mettent en relation différents champs de connaissance, les acteurs éducatifs et culturels doivent veiller à une progression dans les contenus pour permettre une pratique autonome.

- Redéfinir les objectifs pédagogiques et éducatifs partagés
- Permettre aux enfants de faire le lien entre tout ce qu'ils apprennent et ce qu'ils partagent (résonnance avec les enseignements fondamentaux)

- **Favoriser les actions tenant compte des envies et des initiatives des enfants**

Pour que les projets soient en adéquation avec les préoccupations des enfants et correspondent au mieux à leurs besoins et à leurs envies :

- S'appuyer sur le Conseil municipal des enfants
- Création d'un outil de recueil des envies et des centres d'intérêts (en lien avec les équipes d'animation)
- Mettre en place des comités d'usagers (en lien avec le PEDT)

- Permettre aux enfants de s'exprimer sur l'expérience vécue

L'Education Artistique et Culturelle, par la pluralité des approches proposée permet de développer la liberté de choix des enfants :

- Création d'un livret / passeport
- Sanctuariser pour chaque projet un temps d'expression avant/après : « ce à quoi je m'attendais et que j'ai vécu »

- Garder la trace et donner sens au parcours vécu

Le parcours d'Education Artistique et Culturelle favorise la construction d'un bagage culturel qui sera utile à l'enfant tout au long de sa vie, c'est pourquoi il est important qu'il donne du sens à toutes ses expériences passées :

- Recueil d'images et de mots (livret)
- Intégrer une intervention artistique à la fin du cycle 3 pour garder trace de tout le parcours EAC